

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	13 (1884)
Heft:	4
Rubrik:	Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et fut professeur des écoles supérieures de Wesel et d'Emmerich; mais c'est Deventer qui vit déployer tout le zèle de ce grand homme. Il avait pour maxime que toute science acquise au détriment de la piété est dangereuse. Il réforma les méthodes, procura les livres nécessaires à l'enseignement et fut pour tous un modèle parfait de bonne conduite, de modestie et de piété profonde. Il se montra un vrai père pour ses élèves et affectionnait surtout les pauvres qui eurent toujours une large part aux dons que lui faisaient les riches. Sans cesse occupé d'étude, il ne laissa à sa mort, qui arriva l'année 1498, que des livres et quelques habits. Les pauvres le pleurerent amèrement.

Plusieurs de ses élèves se firent une gloire de marcher sur les traces de leur illustre devancier et maître, entre autres, Rodolphe de Langen de Westphalie. Erasme de Rotterdam, en parlant de lui à Thomas Morus, assure avoir rarement rencontré plus de persévérance dans le travail, plus de foi et de bonnes mœurs. Jacques Wimpheling que ses contemporains surnommaient l'éducateur de l'Allemagne, mérite les plus grands éloges comme auteur pédagogique. Né en 1450 en Alsace, il composa le guide de la jeunesse allemande, et l'an 1500 il fit paraître une seconde œuvre intitulée « La jeunesse • adolescentia. Comme humaniste, Wimpheling tendait essentiellement à faire servir l'étude classique à la formation et au développement de l'intelligence. Toute son activité se portait à se perfectionner, à ennobrir le peuple, en particulier les classes élevées, et à procurer la gloire de sa patrie. « Que nous serviront tous les livres, s'écrie-t-il, tous ces écrits si savants, ces découvertes scientifiques, s'ils n'ont d'autre but que de donner un peu de gloire à leurs auteurs et non de faire du bien à l'humanité tout entière ? A quoi bon toute cette science, si elle n'engendre de nobles tendances ? Pourquoi cette activité, si elle ne produit pas la science ? pourquoi ce savoir, s'il ne s'exerce par l'amour du prochain ? pourquoi cette connaissance enfin de l'homme, si elle ne nous donne l'humilité ? » Wimpheling mourut dans sa ville natale le 17 novembre 1528.

CORRESPONDANCE

Conférence officielle des instituteurs de la Sarine (*Suite et fin.*)

Il rappelle le programme et l'ordre du jour ; il ne suffit pas que ce dernier soit affiché dans chaque salle d'école : il faut qu'il soit consciencieusement suivi ; le journal de classe dont M. l'inspecteur exigera la production dans ses visites sera soigneusement tenu. — Je vous fais part ci-après des avis et conseils donnés à la fin de la séance soit par M. le Directeur de l'Instruction publique, soit par M. l'inspecteur.

1. La Bibliothèque de district n'est pas assez utilisée ; il y a peu de

lecteurs ; mais ces derniers, il faut le dire à leur honneur, en usent largement.

2. Quelques instituteurs sont un peu négligents dans l'envoi des rapports mensuels. Ceux-ci doivent arriver à M. l'inspecteur du 1^{er} au 10 de chaque mois. Les rapports même des écoles de gymnastique et de perfectionnement ne sont pas toujours faits assez tôt ; ce qui amène un grand retard dans la répartition des primes. Tous les rapports de l'instituteur doivent être signés par lui.

3. Dans les rapports mensuels, il faut avoir soin d'indiquer si les parents ont été prévenus de l'absence illégitime de leur enfant. Quelques instituteurs ont parfois une situation un peu tendue avec les parents de leurs élèves pour ne les avoir pas avisés de l'absence de leurs enfants. Règle générale, avisons les parents ou tuteurs des élèves.

4. Dans les registres d'absences il faut indiquer les permissions accordées par la commission d'école ; l'instituteur ne doit accorder lui-même aucun congé abusif. Il n'y a qu'à consulter à ce sujet la circulaire de la Direction de l'Instruction publique du 15 octobre 1882. Maintenant que les absences illégitimes sont punies sévèrement, on s'efforce de les mettre sur le compte de maladie. C'est du devoir de l'instituteur de les contrôler.

5. Dans les lettres adressées à l'administration, soit à la Direction, soit à l'inspecteur d'arrondissement scolaire, soit à la Préfecture, il faut *toujours* mettre le lieu et la date en tête de la lettre, cette précaution évite une perte de temps en cas de recherches ; d'autre part, on ne risque pas d'oublier la date, ce qui a lieu parfois. Tout instituteur qui à l'avenir omettra dans ses lettres quelque chose d'essentiel : date, lieu de domicile, etc., ou négligera le style et l'orthographe, verra sa lettre lui revenir avec prière de la revoir.

7. Lorsqu'un élève est dispensé de l'école par le médecin, pour cas de maladie, on ne fera pas entrer en ligne de compte pour toute l'école les absences de cet élève, mais on les inscrira dans la marge réservée aux observations, afin de les consigner sur le livret-certificat individuel et dans le rapport annuel.

6. L'écriture tend à baisser, chez nous. On fait partout usage dans nos écoles, soit des modèles Ducotterd, soit des cahiers Godchaux, Rollin, etc.¹. Alors même que les enfants ont devant eux un modèle, le même modèle doit être écrit à la planche noire, avec soin. Le maître profitera de ces exercices nous donner toutes les directions et explications nécessaires. Les classes dans lesquelles on fait usage du tableau noir présentent une meilleure écriture que celles où l'on s'obstine à laisser de côté ce moyen.

Vous trouverez peut-être, Monsieur le Rédacteur, cette lettre bien longue, veuillez l'attribuer à l'importance du sujet.

Recevez, etc.

GENOUD,
instituteur, secrétaire.

BIBLIOGRAPHIES

I

Enseignement du calcul à l'école élémentaire, par M^{me} BARTH-DROZ. Lausanne, Imer et Payot, libraires-éditeurs, 1883. 170 p.

On ne saurait que louer la méthode suivie dans ce manuel. On y parle d'abord aux sens de l'enfant, par l'intuition pour arriver plus

¹ Ces cahiers préparés Godchaux et Rollin, sont interdits dans les écoles de tout le canton, en suite d'une décision de l'autorité supérieure.